RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

<u>SÉANCE DU 18 MARS 2025</u>

Convocation

Date de la convocation: 05/03/2025

Date de l'affichage convocation: 05/03/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 21/03/2025 Publiée ou notifiée le : 21/03/2025

Nombres de membres afférents au Comité Syndical: 32

Nombre de membres en exercice: 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 20

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-cinq, dix-huit mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, BÉNARD-LÉQUIPÉ, MANCEAU, MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

<u>Etaient excusés/absents</u>: Mmes, BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, LEGER, MARTIN, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, BIGNON, BOUGAS, LEESCHAEVE, MOURIER, TOURNADRE.

Pouvoir:

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Madame MANCEAU.

Madame RIBOUILLEAULT donne pouvoir à Monsieur AMY.

Monsieur TOURNADRE donne pouvoir à Monsieur ALLARD.

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

Assistaient également à la séance :

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

Délibération 2025 - 11:

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

VU les articles L.2121-29, L.2311-5, L.5211-1, L.5211-36, L.5711-1 et R.5711-1 du CGCT;

VU le compte financier unique 2024 approuvé par la délibération 2025-10 du 18/03/2025;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat 2024 de la manière suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	360 314,42 €
Résultats antérieurs reportés	712 821,73 €
Résultat à affecter	1 073 136,15 €
Résultat section d'investissement	
Résultat de l'exercice	475 170,30 €
Solde d'exécution N-1 (D001)	- 287 167 <i>,</i> 57 €
Résultat à affecter	188 002,73 €
Affectation	
Au 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement	
de la section d'investissement et déficit de la section	200 000,00 €
d'investissement	
Report en fonctionnement R002	873 136,15 €
Report en investissement R001	188 002,73 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait, copie conforme, Le secrétaire de séance,

Pour extrait, copie conforme, Le Président, F. OLIVIER